ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

Vu le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des agents sociaux territoriaux, des auxiliaires de soins territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n° AR-0037-2023 du 1er février 2023 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture du concours sur titres avec épreuves d'agent social territorial principal de 2ème classe au titre de l'année 2023 ;

Vu le procès-verbal de la délibération du jury d'admission du concours sur titres avec épreuves d'agent social territorial principal de 2ème classe du 11 janvier 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 - La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent social principal de 2ème classe est établie au **1er février 2024** par ordre alphabétique, selon l'annexe jointe au présent arrêté.

Elle comprend les lauréats de la session 2023 et comporte **17** noms.

ARTICLE 2 - Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale de la Gironde
Immeuble HORIOPOLIS
25 rue du Cardinal Richaud
CS 10019
33049 Bordeaux cedex
05 56 11 94 30
cdg33@cdg33.fr
www.cdg33.fr

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20240131-AR-0038-2024-AR
Date de réception préfecture : 31/01/2024

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,
Le

P/ Le Président,

Christophe DUPRAT
4ème Vice-Président
Maire de Saint-Aubin-de-Médoc

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20240131-AR-0038-2024-AR
Date de réception préfecture : 31/01/2024

CENTRE DE GESTION

LISTE D'APTITUDE

D'ACCES AU GRADE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE

Liste d'aptitude établie au 1er février 2024

NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT
ARUMUGAM	Noéla
BOUHAMIDA	Aicha
CREDOZ	Marine
DANDREAU	Noellie
DEBERT	Mélanie
GEOFFRE	Iris
GETREAU	Sandra
GUILLON	Melanie
GUIMARAES	Johanna
HUERTAS	Nathalie
LOCHE	Virginie
MARIA DEL CARMEN	Carmen
MOREL	Camille
NUNES DE CARVALHO	Alexandra
OXARAN	Christophe
POIRAUD	Isabelle
VICTOIRE	Patrick

Liste arrêtée à 17 inscrits

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20240131-AR-0038-2024-AR
Date de réception préfecture : 31/01/2024